Udaf
Unis pour les Familles



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

- *Un membre de ma famille devient dépendant, comment puis-je le protéger ?*
- *Mon enfant handicapé va être majeur, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ?*
- *Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ?*
- *J'ai été désigné(e) par le juge des tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ?*

Tutelle, curatelle, habilitation familiale : Comment ça marche ?

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux se tient à votre disposition pour vous accompagner lors **d'entretiens personnalisés**, dans le respect des règles de confidentialité. Ce service **gratuit dispense de l'information et du soutien technique**, en amont ou au cours de l'exercice de la mesure de protection juridique d'une personne majeure (habilitation familiale, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, mandat de protection future).

Unaf
Unis pour les Familles

DGCS

Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

▶ Répond à vos questions en délivrant de l'information et de la documentation :

• Quelles sont les différentes mesures de protection ?
• Quelle est la procédure à suivre pour ouvrir une mesure de protection ?
• Quelles sont les premières démarches à accomplir lorsque la mesure est prononcée ?
• Quelles sont les obligations à respecter lors de l'exercice de la mesure ?

▶ Vous apporte un soutien technique concernant les obligations légales :

La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien technique :

• Établir l'inventaire de patrimoine.
• Réaliser le compte-rendu annuel de gestion.
• Requérir l'autorisation du juge pour certains actes.

L'Udaf de Loir-et-Cher vous propose :

- **Des entretiens personnalisés lors d'une permanence téléphonique hebdomadaire ;**
- **Des rendez-vous lors de permanences physiques mensuelles à Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay ;**
- **Des rendez-vous dans les Espaces France Services du département de Loir-et-Cher ;**
- **Des réunions d'informations et d'échanges (les différents types de mesures, la mise en place d'une mesure, le rôle et les obligations du curateur ou tuteur…).**

Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

Référente ISTF au **02 36 23 22 09.**

service-istf@udaf41.org

Udaf de Loir-et-Cher, siège de l'association au 45 Avenue du Maréchal Maunoury à Blois.

Rejoignez-nous sur la page Facebook de l'Udaf 41.

Plus d'informations sur les permanences **Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux** sur le site internet de l'Udaf 41

https://www.udaf41.fr/les-services-aux-familles/pole-institution-familiale/information-et-soutien-aux-tuteurs-familiaux/

Près de chez vous, nous pouvons nous rencontrer !

Permanence téléphonique : Tous les mardis de 9h00 à 12h00 au 02 36 23 22 09.

Permanences physiques sur rendez-vous en contactant :

• **La Maison de Justice et du Droit à Blois** par téléphone au 02 54 45 16 16 ;
• **Le Point Justice à Vendôme** par téléphone au 02 36 23 22 09 ;
• **Le Point Justice à Romorantin-Lanthenay** par téléphone au 02 54 96 97 85 ;
• **Les Espaces France Services implantés dans les communes du département de Loir-et-Cher** par téléphone au 02 36 23 22 09.

© Hawaii Communication – Udaf – septembre 2020